

Van: [REDACTED] (Cabinet Clarinval)
Verzonden: woensdag, 8 november 2023 16:40
Aan: [REDACTED] (SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid); [REDACTED] (Cabinet Clarinval)
Onderwerp: RE: CM 10/11/23 - projet AR eau
Bijlagen: 20231018 Annexe_Note Conseil des Ministres_2ème lecture_FR_aangepast(2) .docx

Bonjour [REDACTED],

La proposition de décision qui figure dans la note au Conseil des ministres est claire :

1. Proposition de décision

- a. Le projet peut être soumis à la signature du Chef de l'Etat.
- b. Le Ministre de la Santé et la Ministre de l'Environnement communiqueront l'avis du CSS au groupe de travail. L'avis du CSS demandé en juillet 2023, sera également transmis à la DG APF qui est chargée d'examiner, à la lecture de cet avis et de l'avis des gouvernements de Régions, les possibilités d'insérer dans l'AR des normes nationales supplémentaires.

Il appartient maintenant aux ministres de décider le 10/11. Nous te communiquerons la notification du CMR sur ce point dès que nous en aurons connaissance.

Cordialement,

[REDACTED]
Directeur de Cabinet adjoint
Cellule Agriculture et Sécurité de la Chaîne alimentaire

Adjunct-Kabinetsdirecteur
Cel Landbouw en Veiligheid van de Voedselketen



ROYAUME DE BELGIQUE – KONINKRIJK BELGIË

Réformes
Cabinet de Monsieur David CLARINVAL
Vice-Premier ministre et Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des institutionnelles, et du Renouveau démocratique
Kabinet van Mijnheer David CLARINVAL
Vice-Eersteminister en Minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's en Landbouw, Institutionele Hervormingen, en Democratische Vernieuwing

Rue des Petits Carmes 15, 6^e étage
Kleine karmelietenstraat 15, 6^{de} verdieping
1000 Bruxelles - Brussel
T +32 [REDACTED]
M +32 [REDACTED]
[REDACTED]@clarinval.belgium.be



VERZAKING

De informatie opgenomen in dit e-mailbericht is vertrouwelijk van aard.

Bent u niet de geadresseerde, gelieve dit bericht te vernietigen en de verzender daarvan op de hoogte te brengen.

In geen geval is de Minister aansprakelijk voor enige schade, van welke aard ook, die het directe of indirecte gevolg is van handelingen en/of beslissingen die (mede) gebaseerd zijn op de in of met dit e-mailbericht verstuurd informatie.

Elke opvatting of enig oordeel in dit e-mailbericht is die van de verzender en geeft dus niet (noodzakelijk) die van de Minister weer.

RENONCIATION

L'information que contient ce courrier électronique est confidentielle.

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, prière de le détruire et d'en informer l'expéditeur.

En aucun cas le Ministre n'est responsable de dommages quelconques résultant directement ou indirectement d'actions et/ou de décisions basées sur l'information envoyée dans ce courriel.

Toutes opinions et toutes conclusions dans ce message sont l'expression de son expéditeur et ne représentent pas (nécessairement) celles du Ministre.

De : [REDACTED] (SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid) [REDACTED]@health.fgov.be>

Envoyé : mercredi, 8 novembre 2023 15:42

À : [REDACTED] (Cabinet Clarinval) [REDACTED]@clarinval.belgium.be>; [REDACTED] (Cabinet Clarinval) [REDACTED]@clarinval.belgium.be>

Objet : CM 10/11/23 - projet AR eau

Chère [REDACTED],
Cher [REDACTED],

Pourriez-vous m'expliquer l'objectif de monsieur le ministre Clarinval concernant ce dossier au CM du 10/11/23, en particulier si les ministres De Sutter, Gilkinet, Khattabi et Vandebroucke maintiennent leur blocage ?

Ensuite, je vous faire part de l'élément suivant au cas où cela peut être utile, concernant le point b de la proposition de décision (*'L'avis du CSS demandé en juillet 2023, sera également transmis à la DG APF qui est chargée d'examiner, à la lecture de cet avis et de l'avis des gouvernements de Régions, les possibilités d'insérer dans l'AR des normes nationales supplémentaires'*):

Lors de l'IKW du 23/10/2023, la représentante du cabinet Khattabi ([REDACTED]) s'est offusquée du fait que la DGAPF examinera d'abord l'avis du CSS avant de proposer d'inclure les 2 normes nationales supplémentaires sur les 4 PFAS et le perchlorate. Il pourrait être utile de rappeler que les ministres Vandebroucke et Khattabi ont demandé au CSS d'évaluer les effets sur le risque de la fixation de ces 2 normes. Il n'a pas été demandé au CSS de valider ces 2 normes. Dès lors, Si le CSS conclut que l'effet sur le risque est nulle ou négligeable, il est normal d'examiner si la fixation de ces 2 normes est utile au regard des coûts d'analyse que cela engendrera.

Bien à vous,

[REDACTED]



Health
Food Chain Safety
Environment

[REDACTED]
Head of unit Food Policy
DG Animals, Plants and Food
[REDACTED]@health.fgov.be
Tel: +32 [REDACTED]

Avenue Galilée / Galileelaan, 5 box 2 • 1210 Bruxelles • www.health.belgium.be

